

AFFAIRE N° 39/8. - Construction d'une case TOMI à SAINT FRANCOIS en vue de l'installation d'un FOYER RURAL.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de construire à Saint-François une case TOMI d'un montant de DEUX MILLIONS Frs CFA (2 000 000) environ en vue de l'installation d'un FOYER RURAL

Ce Foyer à implanter sur le terrain Charles HOARAU sera d'une très grande utilité compte tenu de ce que ce quartier ne possède actuellement aucun centre de loisirs.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture une subvention de 25 % du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins le voix de M. TOMI qui s'est

Affroume  
Saint-Denis, le 29 Aout 1941  
Le Chef retiré.  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ch. Kessler  
Le Copie certifiée conforme  
p. le Directeur des Affaires Financières  
M. V. Alaron